

Script de la vidéo « Le plan Vigipirate »

Le plan Vigipirate est un dispositif de lutte contre le terrorisme. Il a été déclenché pour la première fois en 1991, après la première Guerre du Golfe. Par la suite, il a été plusieurs fois modifié, notamment après les attentats de janvier 2015, à Paris.

Des militaires sont ainsi associés à la sécurisation du territoire. Ils participent à l'opération Sentinelle, qui vient donc en complément de Vigipirate.

Pendant plusieurs années, ce plan Vigipirate comportait un code couleurs, de blanc à rouge écarlate, correspondant aux différents niveaux d'alerte. Fin 2016, le Gouvernement a opté pour trois niveaux d'alerte :

- le plus bas : niveau de « vigilance » ;
- le niveau « sécurité renforcée en cas de menace terroriste élevée » ;
- et enfin, le plus élevé : le niveau « urgence attentat » ; il est adopté à la suite immédiate d'un attentat. Cela avait déjà été appliqué en décembre 2018 après l'attaque sur le marché de Noël de Strasbourg. Le premier ministre vient donc de le décréter après l'attentat de Nice. Concrètement, cela se traduit par des effectifs supplémentaires de surveillance : le Président Emmanuel Macron a d'ailleurs annoncé le passage de 3 000 à 7 000 militaires pour l'opération Sentinelle. Cela permet des contrôles plus fréquents, notamment aux frontières ou près des sites sensibles. Le Président français a insisté ce jeudi sur les lieux de culte et les écoles. L'idée étant d'empêcher la survenue d'un nouvel attentat. Dernière précision : ce niveau d'alerte est censé s'appliquer pour une durée limitée, qui n'a pas encore été précisée par l'exécutif français.